

PARUTION LE 23 AOÛT 2017

Dictionnaire des biens communs

sous la direction de
Marie Cornu
Fabienne Orsi
Judith Rochfeld

QUADRIGE



Dossier de présentation

Achée de presse : Camille Auzéby
01 55 42 72 72 • cauzeby@puf.com

puf

Sommaire

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE	p. 3
INTRODUCTION	p. 4
TABLE DES ENTRÉES	p. 15
LISTE DES CONTRIBUTEURS	p. 25

Présentation de l'ouvrage

Que sont les « communs » ?

La notion ne cesse d'être mobilisée aujourd'hui. Elle traduit le constat d'une évolution des pratiques sociales : les biens seraient davantage mis en partage. Logiciel libre, habitat participatif, vélos ou voitures en usage successif, entreprise qui serait le « bien commun » de toutes les parties prenantes : la notion envahit tous les domaines de la vie, allant de la culture, l'environnement et l'urbanisme à la santé, au travail et à la technologie. Si la mobilisation est intense, c'est que la notion autorise à penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés, du partage et de l'usage. Elle réinterprète les valeurs fondatrices des sociétés contemporaines. Ainsi, les communs sont irrémédiablement liés au rôle de l'État, de la propriété et de la démocratie. Ils sont à la fois une réflexion théorique, un débat politique et un lieu d'expériences citoyennes. Ce dictionnaire, placé à mi-chemin entre le vocabulaire et l'encyclopédie, est un véritable outil de compréhension du phénomène dans les différents champs où il intervient.

350 entrées ~ 200 auteurs

Ouvrage coordonné par

Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld

Marie Cornu est directrice de recherches au CNRS à l'Institut des sciences sociales du politique et coordinatrice du module « Droit du patrimoine » à l'Institut national du patrimoine. Elle est notamment l'auteure du *Droit culturel des biens, l'intérêt culturel juridiquement protégé* (Bruylant).

Fabienne Orsi est économiste et chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement. Elle est l'auteure de plusieurs articles de revues scientifiques et de contributions dans des ouvrages collectifs, dont *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire* (Les liens qui libèrent).

Judith Rochfeld est professeure de droit à la Sorbonne. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont *Les grandes notions du droit privé* (Puf) et *À qui profite le clic ? Le partage de la valeur à l'ère numérique* (O. Jacob).

En étroite collaboration avec un comité scientifique

Yannick Bosc, Benjamin Coriat, Séverine Dusollier, Pierre-André Mangolte,
Olivier Weinstein, Jean-Benoît Zimmermann

Introduction

La thématique générale : pourquoi les « communs » ?

Nous avons, initialement, proposé le titre de *Dictionnaire critique des communs*, dans l'idée de traiter des communs dans toutes leurs déclinaisons. Le nom de l'ouvrage, *Dictionnaire des biens communs*, a été décidé par l'éditeur afin d'en rendre l'accès à un public élargi. Le terme de bien commun est, à l'évidence, évocateur des éléments susceptibles d'un commun (l'eau, la mer, le patrimoine, l'environnement, etc.), mais il est aussi réducteur. Davantage concentré sur la ressource, il laisse quelque peu dans l'ombre la dimension profondément sociale des communs ainsi que la dynamique de leur mode de fonctionnement. En parlant des communs, c'est cette diversité et cette complexité que nous avons eu à cœur de restituer.

Les communs : une notion aux multiples entrées.

La notion de « communs » ne cesse d'être mobilisée aujourd'hui en France, en Europe, et dans une grande partie des pays occidentaux. Le terme trouve ses origines dans la traduction française du nom anglais « commons », mais n'est pas sans filiation avec le communis latin. Si sa définition peut être affinée (voir infra), les phénomènes et théories qu'elle évoque relèvent aujourd'hui de multiples registres.

Elle traduit tout d'abord le constat d'une évolution des pratiques sociales : les biens seraient davantage mis en partage, volontairement ou non ; les droits que l'on détient sur eux seraient plus distribués ; le réseau numérique aurait aidé à la diffusion de ce partage et l'aurait porté à une échelle mondiale. Où il est question de logiciel libre ; d'habitat participatif ; de vélos ou voitures en usage successif ; d'entreprise qui serait le « bien commun » de toutes les parties prenantes, au-delà de ses seuls actionnaires. . . La connaissance, la culture, l'environnement, la terre, la mer, l'agriculture, la pêche, l'architecture, l'urbanisme, la santé, le travail, l'entreprise. . . rares sont les domaines de la vie qui, aujourd'hui, ne se trouvent pas saisis sous le prisme des « communs ». Si la mobilisation est intense, c'est que la notion autorise à penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés, du partage et de l'usage.

Dans ce prolongement, la notion est également porteuse d'une réinterprétation politique : le « commun » serait une forme d'action – le « faire commun » – qui pousserait à réinterpréter le rôle des États et de la propriété, qu'elle soit publique ou privée. Ces modèles, qui ont dominé nos formes d'organisation sociale moderne, auraient montré leurs limites en confinant à des gestions égoïstes ou déséquilibrées. Le commun est ici proposé en alternative à ces figures tutélaires, selon des velléités de présider autrement à la destination du monde qui nous entoure et de réinterpréter les valeurs sur lesquelles il s'appuie ; en fonction des divers tenants et théories, il est revendiqué en figure concurrente ou complémentaire de l'État ou de la propriété. Où on lui associe, dans des filiations idéologiques variées, les questionnements relatifs à la démocratie participative ; aux renouvellements des modes d'agir commun, telles la coopérative ou la « gestion sociale » de ressources ; aux formes nouvelles de l'entreprise, etc.

Le tout pousse évidemment à des réinterprétations de nos figures juridiques. Celle de nos modes d'appropriation : les figures de la propriété privée ou publique, exclusives et souveraines, se trouvent mises en question. Où l'on s'interroge sur un « retour » de l'inappropriable et des choses communes ; sur des appropriations ou titularités renouvelées, au travers des « biens communs » ou des « biens publics mondiaux » ; sur une défense plus ferme des usages communs, sur fond de renforcement des figures qui les portent traditionnellement, tel le domaine public (du droit administratif ou du droit de la propriété intellectuelle) ou la servitude d'utilité publique ; sur l'érection d'un régime de protection, sur fond de proclamation de « patrimoines communs », que ces derniers soient associés à l'humanité, la nation ou l'Union européenne, qu'ils embrassent des richesses naturelles ou culturelles, des ressources tangibles ou intangibles. Ce sont nos modes de gestion des ressources en partage ou à conserver qui sont questionnés : l'État reste-t il le meilleur garant de ces usages et de leur protection, dans un monde globalisé et sous pression de valorisation économique ? L'aspiration à la participation des communautés intéressées peut-elle être réceptionnée et sous quelle forme ?

Car, derrière ce ou ces « communs », ce sont des communautés qui émergent, soit qu'elles s'inscrivent comme les destinataires de la jouissance ou de la pérennité de certaines ressources – par exemple les ressources naturelles en voie de raréfaction, vouées à être conservées pour « l'humanité » présente ainsi que pour les « générations futures » –, soit qu'elles se rêvent en légitimes utilisatrices de toutes sortes de biens détenus, culturels ou immatériels par exemple. Où l'on entend

fréquemment évoqués les « patrimoines communs » pour les premières ou les « communs de la connaissance » pour les seconds.

Les difficultés ne font alors que commencer. À quelle communauté se référer ? À celle des pêcheurs, par exemple, lorsqu'il est question de la mer ou des ressources halieutiques ? À la communauté de voisinage quand la densification de nos mondes nous fait vivre en communautés serrées ? Aux communautés villageoises, à la nation, à l'humanité, aujourd'hui que nous courons tous ensemble des risques majeurs de destruction de notre planète ? Aux communautés du présent ou à celles qui nous relie, dans une tension transgénérationnelle, aux générations futures ? Quels droits leur octroyer ou intérêt leur reconnaître ? Quels modes d'information, de participation ou de gestion leur ouvrir ? Quels moyens d'action, d'ordre pacifique – les modalités d'organisation et de gouvernance de ces « communs » – ou contentieux instituer ?

Propriété, droits, intérêts, responsabilité, solidarité, État, souveraineté, individus, communauté... le spectre des notions et figures impliquées est large. On comprend donc pourquoi le sujet des communs est aujourd'hui très fortement investi par les sciences sociales ; pourquoi l'évocation d'un « retour » ou d'un renouveau du thème des communs est présent dans de nombreux champs intellectuels. Si elle a été plus tardivement débattue en France, cette problématique a fait l'objet de discussions intenses chez les auteurs anglo-américains depuis les années 1980 au moins ; elle occupe, dans d'autres pays européens comme l'Italie, les devant de la scène politique aussi bien qu'intellectuelle et a été investie par la société civile qui en fait le motif de multiples actions (revendiquant la reconnaissance de « beni comuni »).

Les communs : les temps forts de la réflexion.

Dans les réflexions foisonnantes qui ont présidé à ce renouveau, quelques grands moments, concomitants ou non, peuvent être distingués, qui ont chacun imprimé leur vocabulaire à la matière. Il est évidemment impossible de rendre compte de l'ensemble des pièces du puzzle qui ont concouru à rendre visible la galaxie du commun (c'est l'objet de l'ensemble de l'ouvrage), mais l'on peut, pour donner quelques repères originels permettant d'entrer plus facilement dans la réflexion, détailler trois d'entre eux.

Le premier tient en l'attribution, en 2009, du prix Nobel d'économie à l'économiste et politologue américaine Elinor Ostrom pour ses travaux sur les Commons dans le domaine des ressources naturelles. Dans un contexte de crise écologique, elle et

son École dite de Bloomington ont démontré qu'il existait des organisations viables et durables de gestion collective de systèmes socioécologiques. Des ressources – forêts, pêcheries, eau, etc. – peuvent être gérées par une communauté de taille moyenne (une centaine de personnes), dont les membres disposent de divers droits (accéder à la ressource et en prélever une fraction notamment) – le « faisceau de droits » ou « bundle of rights » –, selon un mode de « gouvernance » spécifique, le plus souvent coutumier « visant à garantir, à travers le temps, l'intégrité et la qualité de la ressource » (voir « Communs »), le rapport avec les non-membres étant également codifié. Cette démonstration s'inscrivait dans un contexte où le discours dominant était marqué par la théorisation d'une « tragédie des communs », disqualifiant comme archaïque et délétère toute forme de gestion collective des ressources : l'ouverture de l'usage d'une ressource au bénéfice de plusieurs personnes conduirait inexorablement à une sur-consommation de la ressource et, par voie de conséquence, à sa disparition ; chacun maximisant son intérêt sans supporter les « externalités » négatives de son comportement, le partage de l'usage signifierait inéluctablement dilapidation. C'est ce que remettront en question les analyses de cas menées par Elinor Ostrom et les tenants de son École, montrant précisément que des règles d'usage se mettent en place et garantissent la pérennité de la ressource considérée. Le prix Nobel donnera une portée extraordinaire à ces recherches et, pour certains, légitimera le constat de l'existence, ainsi que la réflexion autour, d'une troisième voie entre le marché et l'État. Surtout, il fournira une impulsion considérable au débat et aux études sur les communs et favorisera grandement la structuration du champ intellectuel.

Le deuxième moment fort de la discussion sur les « communs » est marqué par une critique nourrie de la montée en puissance de la privatisation et du fractionnement de la connaissance. À partir des années 1990, nombre d'auteurs constatent le renforcement sans précédent de la propriété intellectuelle au niveau international : les droits de propriété s'étendent à des éléments inédits, notamment à ceux du vivant (génomme humain, semences, etc.), aux logiciels et bases de données, aux méthodes commerciales, savoir-faire... ; leur durée est allongée ; des standards élevés de propriété intellectuelle s'imposent aux pays en développement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, etc. Un débat naît donc, qui porte sur les blocages possibles dans l'accès à la connaissance et aux informations de tous ordres ; sur la « privatisation » de la culture et de l'expression ; sur les forts risques de freins à l'innovation. James Boyle identifiera, dans une formule qui

résonne encore, un mouvement de « nouvelles enclosures de la connaissance », en écho au mouvement d'enclosure des terres communes connu en Angleterre entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Michael Heller et Rebecca Eisenberg saisiront quant à eux, en matière d'innovation et selon une métaphore qui fera également date, la « tragédie des anticommons » : la multiplicité des droits de propriété industrielle et leur fragmentation entre plusieurs mains freineraient les innovations à venir, empêchant tout utilisateur qui a besoin d'accéder à plusieurs inventions brevetées pour élaborer un produit de se fonder légitimement sur les innovations passées. Contrairement à la « tragédie des communs » antérieurement évoquée, c'est ici une hypothèse de sous-consommation de la ressource qui se trouve dénoncée. Ce débat débouchera sur une réflexion internationale de grande ampleur relative à la manière de recréer du commun et un accès partagé à la connaissance et aux ressources nécessaires à l'innovation. Le mouvement dit du « logiciel libre » expérimentera, lui, une voie de « reconquête » du commun en construisant des méthodes de mise en partage des codes sources logiciels, méthode qui essaimera vers d'autres domaines (les œuvres) ou selon d'autres formes.

Dans ce prolongement, il faut mentionner le contexte d'accélération de ces questionnements induit de la « révolution » numérique et de ses paradoxes. D'un côté, elle permet l'émergence de nouvelles communautés épistémiques, de formes inédites d'échange, de travail et de collaboration ; une intensification des possibilités de partage des biens matériels comme intangibles ; la diffusion d'une culture du « pair à pair », débouchant parfois sur la création de « communs numériques ». De l'autre, on constate, après une période de dispersion, une reverticalisation des contenus numériques aux mains d'acteurs puissants, en position dominante quant à la maîtrise des ressources diverses. S'affrontent durement aujourd'hui ces velléités d'enclosures et ces aspirations renouvelées au partage, dans une mobilisation des pratiques sociales, des formes juridiques, des revendications politiques, etc.

En définitive, sur ces bases évolutives, et dans un contexte encore plus marqué par les crises économique, sociale et écologique, ainsi que par les prolongements de la révolution numérique, le sujet des communs ne cesse d'être approfondi : il est devenu un thème de débats académiques et intellectuels dans les différents champs disciplinaires que sont l'anthropologie, l'économie, le droit, la sociologie, la philosophie, l'histoire, etc. Il est aussi au cœur d'expériences et d'initiatives citoyennes variées, au point de soutenir la constitution de véritables mouvements sociaux et aspirations à changement de société. En attestent la lutte sociale en Italie pour la défense des beni comuni, le « Réseau francophone pour la défense des communs »,

ou encore le mouvement européen en passe de s'organiser depuis la tenue de l'« Assemblée européenne des communs » au Parlement européen... toutes initiatives qui se constituent en réseau d'échange et d'organisation revendiquant les communs. Les communs sont ainsi devenus tout à la fois un lieu de réflexion théorique, de débat politique et d'expériences citoyennes.

Derrière l'unicité du titre, la pluralité : du ou des « communs » et au-delà.

Une approche synoptique des communs.

Cette thématique des communs renvoie, nous l'avons mentionné, à de multiples définitions et appréhensions. Nous avons jusqu'ici tour à tour évoqué le ou les communs ; le ou les biens communs. L'emploi du singulier ou du pluriel n'est pas ici dénué de sens. Derrière le pluriel « communs » (ou « commons »), on identifie ordinairement l'approche développée par Elinor Ostrom et l'École de Bloomington antérieurement présentée. La primeur lui revient, tant elle a incontestablement joué un rôle déterminant dans la structuration du champ théorique. Nombre de contributeurs du dictionnaire s'inscrivent ainsi dans la continuité de cette pensée, d'où le choix de son intitulé : dictionnaire critique des communs. Plusieurs d'entre eux ont participé au programme Propice (« Propriétés intellectuelles, Communs et Exclusivité »), soutenu et financé pendant trois ans par l'Agence nationale de la recherche¹. Ce groupe de recherches a réuni des juristes, des économistes et des historiens autour de ce prisme des communs et s'est intéressé plus spécialement aux communs informationnels ou de la connaissance. En même temps que le projet avançait, la démarche s'est complétée de regards philosophique et sociologique.

Pour autant, cette orientation n'est pas la seule représentée dans l'ouvrage. Si un grand nombre d'auteurs s'accorde à reconnaître le rôle déterminant des travaux de l'École de Bloomington dans le renouveau du thème des communs, les voies se diversifient. Certaines sont complémentaires ; d'autres indépendantes ; d'autres encore critiques. Pour ne citer que quelques exemples, on trouvera mentionnés à plusieurs reprises les travaux de Carol Rose ou de James Boyle, qui saisissent, sous le terme de communs, des figures plus ouvertes et larges, voire le domaine public selon la tradition française, qu'il touche au tangible ou à la propriété intellectuelle, dont ils proposent des voies inédites de (re-)construction. Dans le même ordre d'idées, on lira les propositions de Richard Stallman, Lawrence Lessig, Yochai Benkler ou encore Michel Bauwens portant, plus précisément, sur les communs numériques et leurs modèles de production par les pairs. Il faut dire que, dans la

¹ Voir le site Internet Propice ainsi que B. Coriat (dir.), *Le Retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015.

continuité des précurseurs du mouvement des logiciels libres, toute une génération nouvelle d'auteurs et d'activistes se trouve mobilisée autour de la manière de penser et construire autrement la propriété, où le principe d'inclusivité viendrait se substituer à l'exclusivité. On rencontrera également les auteurs qui définissent le commun (le singulier est ici encore un choix) davantage par l'« *agir commun* » que par la ressource ou la distribution de droits ; ceux qui conçoivent l'espace ou la ville sous ce prisme ; etc.

En outre, le dictionnaire comprend quelques études de cas, qui paraissent particulièrement significatives dans la compréhension de cette réalité sociale contemporaine des communs. La démarche s'est ici voulue d'ordre exemplatif, sans souci d'exhaustivité.

Au-delà même de ces premières extensions, ce dictionnaire a vocation à s'inscrire dans une approche encore plus large. Il embrasse non seulement tous les appels aux « *communs* » – c'est à-dire ceux qui concentrent, dans ce terme, les qualifications et manifestations participant de modes de détention ou d'usage de ressources au nom d'une communauté et/ou assignant à des ressources une destination au bénéfice d'une communauté –, mais également les réflexions relatives aux atteintes à l'exclusivité et à l'absolutisme de la propriété privée comme publique, dictées par un intérêt collectif, que ce soit à l'égard de biens matériels ou de ressources intangibles. La réflexion déborde aussi les cadres ou modèles propriétaires, puisque sous cette dimension des communs, des choses ou des espaces échappent ou pourraient échapper à leur emprise.

Le choix des mots.

Pour refléter cette diversité et faire comprendre ce regain d'intérêt, les notices de ce dictionnaire portent sur les notions, concepts et doctrines impliqués dans l'ensemble de ces directions, qu'ils soient issus des champs divers des sciences humaines et sociales ou d'expériences concrètes. La perspective historique est également très présente. La notion de commun renvoie en effet fortement à certaines figures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime : les communautés, les propriétés simultanées, les communaux, etc. Il ne s'agit certes pas de plaquer ces figures pour saisir les phénomènes actuels comme des « retours », mais il faut les avoir à l'esprit pour précisément distinguer les formes contemporaines d'organisation collective d'usage des biens et ressources, actuellement en vigueur dans le monde, de celles qui ont pu les précéder. D'où l'intérêt de faire dialoguer l'histoire et le temps présent. La

perspective philosophique, au travers de divers mouvements d'idées proches de ces thématiques (utopistes, coopérativisme, mutuellisme), est tout aussi primordiale. Le parti pris d'un ouvrage pluridisciplinaire se fonde sur l'idée que la connaissance plus fine des différentes approches et de leurs vocabulaires, et ainsi leur possible mise en comparaison, serait de nature à enrichir la réflexion.

Rassembler ce corpus de sources diverses sur un double plan diachronique et synchronique a essentiellement pour visée de fournir des clés de lecture utiles à la réflexion et à la compréhension du sujet. Quels mots utilisent les sciences humaines et sociales lorsqu'elles pensent le(s) commun(s) – qu'elles adhèrent ou non aux idées qui les sous-tendent – et quels sens ces mots recouvrent-ils ? Plus qu'une recension des doctrines et pratiques des communs, ce dictionnaire se veut un véritable outil de compréhension du « phénomène » des communs, dans les différents espaces dans lesquels il se montre : la recherche, les expériences de vie, les institutions, le débat public, etc. Ces directions de travail font que le dictionnaire contient de « grandes notions » impliquées par ces renouveaux (bien public, bien commun, communs, patrimoine, domaine public), mais aussi des termes plus modestes ou encore plus techniques (indivision, mesures techniques de protection, etc.). En outre, ce dictionnaire ne contient pas seulement les mots du ou des « commun(s) » à proprement parler, mais plus largement tous ceux qui paraissent utiles à leur définition et à leur contextualisation. Il s'est avéré également nécessaire de travailler sur les grands paradigmes structurants de nos sociétés occidentales contemporaines, mis à l'épreuve dans cette vocation aux « communs » : l'État joue-t-il son rôle de gardien des ressources communes ou doit-il déléguer ce rôle à de nouveaux acteurs, notamment sur la scène internationale ? En quoi et dans quelle mesure la propriété individuelle exclusive doit-elle intégrer la destination collective des biens matériels (œuvres d'art, monuments historiques) ou des ressources intellectuelles ? La propriété publique le fait-elle encore suffisamment ? Notre environnement peut-il encore être saisi selon le prisme de l'appropriation ? En quoi et dans quels termes le propre doit-il, peut-il faire avec le commun ?

Dans le choix des mots, rien n'était figé à l'abord. La liste des entrées s'est construite de manière collaborative ; des auteurs ont été sollicités non pas exclusivement pour traiter de verbi pré-déterminés, mais aussi pour en proposer d'autres. En définitive, cette première édition réunit 193 auteurs, issus en grande partie du monde académique mais également de la société civile, en particulier d'acteurs impliqués dans des expériences de mise en œuvre concrète de communs.

Enfin, même si l'ensemble des champs évoqués sont représentés, il faut signaler que les approches juridiques, économiques et historiques dominent dans cette première édition. La raison en est que ce travail s'inscrit, comme nous l'avons rappelé, dans le prolongement du programme de recherche ANR Propice.

Comment définir ? La méthode suivie

Ce dictionnaire se place à mi-chemin entre le vocabulaire et l'encyclopédie. Les définitions sont plus ou moins développées. Certaines appellent simplement une explication (par exemple « mesures techniques de protection » ou « titularité », en droit ; « externalité », en économie). D'autres requièrent des analyses plus fournies.

Par ailleurs, selon que les notions nécessitent ou non un point de vue pluridisciplinaire, le traitement définitoire ne sera pas le même. Un certain nombre de termes sont d'appartenance exclusive, relevant du droit (« chose hors commerce », « exclusivisme de la propriété »), de l'économie (« bien de club », « gouvernance »), de l'histoire (« communaux »). Mais certains relèvent de plusieurs disciplines et n'y reçoivent pas forcément le même sens (le bien public ou le bien commun, notamment, font l'objet de définitions très différentes en droit et en économie). Le terme peut alors être abordé au sein d'une même notice, sous ces différentes approches, ou être traité distinctement selon la discipline envisagée. C'est l'hypothèse la plus fréquente.

Les notices sont organisées selon un déroulement récurrent de rubriques : la définition générale de la notion, son histoire, ses liens avec les notions voisines et faux-amis, ses relations avec la thématique des communs (plus ou moins largement embrassée). Le cadre est cependant indicatif, toutes les notions ne se prêtant pas à la même structuration de la présentation ou au même cheminement intellectuel. Chacune est suivie de repères bibliographiques, bibliographie sélective et non exhaustive.

Dans la compréhension de la matière, il fallait non seulement définir les mots mais encore signaler le réseau qui les unit à d'autres : la famille notionnelle (par exemple, à « commun scientifique », devait être associé « commun » et « commun intellectuel »). Il fallait également faire le lien avec tout autre mot utile à la compréhension (par exemple : voir « Science ouverte (open science) », « Publication en libre accès », etc.). D'où le système des renvois, ceux-ci pouvant également prendre la forme d'une comparaison (« comp. »). L'idée était ici d'alerter le lecteur sur de possibles confusions ou sur des rapprochements parfois trompeurs.

Enfin et surtout, ce dictionnaire se veut également un outil « critique », qualificatif qui renvoie à la dimension réflexive de l'ouvrage, ce d'un double point de vue. Compte tenu de l'approche qui consistait à intégrer assez largement les mots mobilisés par les sciences humaines et sociales, ainsi que ceux des expériences et des études de cas, l'idée était de se pencher sur le rapport plus ou moins étroit à la notion de communs. En quoi et dans quelle mesure les différentes notions définies ont à voir avec une logique supposée du ou des communs ? Quelles sont les limites de ces approches ? Il ne s'agissait pas de forcer ce lien mais plutôt de l'interroger, de le mettre à l'épreuve. En conséquence, si plusieurs notices ont une fonction plus descriptive, un grand nombre d'entre elles s'intéressent à la façon dont les communs peuvent être mis en question ou en mouvement.

Il ne faut pas voir dans cet ouvrage l'affirmation d'une ligne ou d'une orientation doctrinale ou théorique. Il s'est agi de rendre compte d'évolutions majeures, dans toutes leurs dimensions, en portant à la visibilité toutes les manifestations de ces renouvellements, en tentant de les expliquer et d'en livrer des clés de compréhension, tout en gardant, le plus souvent, une distance critique à l'égard de ces évolutions. En ce sens, le travail a consisté à rassembler un corpus définitoire reflétant l'état des réalisations et de la réflexion sur les communs aujourd'hui, mais pouvant faire état des limites de ces dernières.

Les enjeux culturels et linguistiques : au-delà des frontières

Enfin, le dictionnaire donne une idée des recherches et expériences menées en France, mais plus largement en Europe et aux États-Unis. Il ne s'agit donc pas d'un outil refermé sur la perspective française.

Le travail de définition impose, dans un certain nombre de cas, une approche internationale et comparatiste tant du point de vue de l'étude des doctrines que de la délimitation des notions. L'intérêt pour ce thème des communs se manifeste en effet dans l'espace européen mais aussi dans l'enceinte internationale. La référence aux travaux d'Elinor Ostrom et à l'École de Bloomington, aux doctrines et concrétisations états-uniennes, ou encore la place prise par les approches et initiatives italiennes montrent suffisamment à quel point le débat et la réflexion ne s'arrêtent pas aux frontières. Sont également définies plusieurs institutions emblématiques étrangères : la fiducie en droit québécois, le waqf de droit musulman, les beni comuni italiens, etc. ; celle aussi d'expériences menées dans d'autres pays (la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, etc.). D'une façon plus générale, un certain nombre de termes relève

du vocabulaire international (open access, open source, open design, etc.), phénomène accentué par l'absence de frontière dans l'espace numérique. Le vocabulaire des conventions internationales est aussi présent, notamment à propos de ces « grands communs » que seraient l'environnement, le climat, ou plus généralement les patrimoines communs de l'humanité.

Cette perspective plurielle a soulevé des questions linguistiques, notamment celle de la langue dans laquelle les entrées devaient apparaître. La plupart des termes et des entrées ont été traduits en langue française, au moins lorsqu'il existait des équivalents français (accès ouvert ou donnée ouverte pour open access ou open data). Le mot en anglais figure alors en entrée muette et renvoie au terme français. Quand cela n'était pas possible et que les termes s'avéraient intraduisibles, ils ont été laissés dans leur langue d'origine (par exemple « waqf » ou « agdal »). Il en a été de même lorsque les équivalents possibles ne semblaient pas véritablement en usage ou étaient au risque d'une mauvaise interprétation.

La question linguistique, en particulier les choix de traduction, ne sont évidemment pas de simples opérations techniques qui consisteraient à trouver naturellement l'équivalent correspondant. Ils sont porteurs d'enjeux culturels, politiques et scientifiques. D'un côté, les différences de mode de conceptualisation ainsi que la diversité des ordres et systèmes politiques et juridiques influencent très sérieusement l'exercice de transposition d'une langue à une autre. D'un autre côté, le choix d'un terme peut renvoyer à une certaine école de pensée. Par exemple, la traduction du terme « Commons », issu de la pensée d'Elinor Ostrom, est en principe « communs » ; cependant, il peut aussi renvoyer aux « communaux » ; par ailleurs, l'emploi du terme « communs », tant dans la littérature que dans le langage courant, dépasse aujourd'hui et de loin la vision ostromienne (voir supra). Dans le même ordre d'idées, les beni comuni, objets de toutes les controverses en Italie, ne se laissent pas sans questionnement traduire par les termes de « communs » ou de « biens communs ». C'est à nouveau cette diversité culturelle et linguistique que nous avons tenté de restituer.

Enfin, cette entreprise n'aurait pas été menée à son terme sans l'intense participation du conseil scientifique à son élaboration, et notamment, pour la propriété intellectuelle, de Séverine Dusollier, et, pour l'histoire, de Yannick Bosc. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos plus profonds remerciements pour avoir traversé ensemble cette aventure intellectuelle.

Marie Cornu, Fabienne Orsi & Judith Rochfeld

Table des entrées

A

ABUS DE DROIT : JEAN-LOUIS HALPÉRIN

ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES, SYNCHROTRONS :
CYNTHIA COLMELLERE

ACCÈS (ENJEUX PRATIQUES) : THOMAS PERROUD

ACCÈS

- À L'INFORMATION → ACCÈS ; ACCÈS OUVERT ;
DONNÉES OUVERTES
- À L'INFORMATION (EN DROIT DE L'ENVIRONNEMENT) :
DELPHINE MISONNE
- À LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SCIENCE OUVERTE
- AUX MÉDICAMENTS → BREVET D'INVENTION
- AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES → RESSOURCES
GÉNÉTIQUES VÉGÉTALES
- AUX UTILITÉS DES BIENS (ENJEUX THÉORIQUES ET DE
DROIT PRIVÉ) : JUDITH ROCHFELD
- LIBRE → ACCÈS OUVERT
- OUVERT : AGNÈS ROBIN

ACQUA BENE COMUNE (ABC) (ITALIE) : ALBERTO LUCARELLI

ACTION COLLECTIVE : OLIVIER WEINSTEIN

ACTION COLLECTIVE ET ACTION DE GROUPE :

SORAYA AMRANI MEKKI

ACTION DE GROUPE → ACTION COLLECTIVE

ACTION DIFFUSE (ITALIE) : CHIARA ANGIOLINI ET

MICHAEL WILLIAM MONTEROSSO

ADAMISME → LOCKE ; EXCLUSIVITÉ

ADDITIVITÉ → COMMUNS INFORMATIONNELS

ADMINISTRATION NUMÉRIQUE → INFORMATION PUBLIQUE ;
OPEN LAW

ADPIC → PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

AFFECTATION (D'UN BIEN) → BIENS DESTINÉS ;

DOMAINE PUBLIC ; DOMAINE PUBLIC CULTUREL ; DOMAINE
PUBLIC ENVIRONNEMENTAL ; DOMAINE PUBLIC MARITIME

AGDAL : LAURENT AUCLAIR ET BRUNO ROMAGNY

AGRICULTURE BIOLOGIQUE → CERTIFICATION PARTICIPATIVE

ALGORITHME → ENCLOSEURE DE LA CONNAISSANCE

ALIMENT : PIERRE-ÉTIENNE BOULLOT

ANTICOMMUNS → TRAGÉDIE DES ANTI-COMMUNS

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE (AOC) : GILLES ALLAIRE

ARCEP → SPECTRE HERTZIEN

ARCHIVES OUVERTES : HÉRVÉ LE CROSNIER

ARCHIVES PUBLIQUES → DOMAINE PUBLIC CULTUREL

ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL (APPROCHE ÉCONOMIQUE) :
SÉBASTIEN PLOCINICZAK

ASSEMBLÉES ET CHAMBRES DES COMMUNS : CHRISTIAN MAHIEU

ASSOCIATION → FOURIER (CHARLES) ; SAINT-SIMONIENS

AUTARCIE INDIVIDUELLE → ACCÈS ; RIFKIN (JEREMY)

AUTEUR : SÉVERINE DUSOLLIER

AUTOARCHIVAGE → PUBLICATION EN LIBRE ACCÈS

AUTOCHTONES → PEUPLES AUTOCHTONES

AUTOGESTION : CYRILLE FERRATON

AUTOGOUVERNANCE → GOUVERNANCE ; OSTROM (ELINOR)

AUTORÉGULATION : FRÉDÉRIC MARTY

B

BABEUF (GRACCHUS) (APPROCHE PHILOSOPHIQUE) :

STÉPHANIE ROZA

BANDITES DU PAYS NIÇOIS → DROIT DE BANDITE (PAYS NIÇOIS)

BANQUE DE CONSERVATION → BIOBANQUE

BASE DE DONNÉES (APPROCHE JURIDIQUE) : NICOLAS BINCTIN

BAZARD → LOGICIEL LIBRE

BENKLER (YOCHAI) : SÉBASTIEN BROCA

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE UNIVERSELLE : FRANÇOISE BENHAMOU

BIEN DE CLUB (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : OLIVIER WEINSTEIN

BIEN DE L'HUMANITÉ → PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

BIEN (ET SERVICES) DE SANTÉ (APPROCHE ÉCONOMIQUE) :
BRUNO VENTELOU

BIEN PUBLIC (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : OLIVIER WEINSTEIN

BIEN PUBLIC (APPROCHE JURIDIQUE) → PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

BIEN PUBLIC MONDIAL (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : BRUNO BOIDIN

BIEN RIVAL → BIEN PUBLIC

BIENS COMMUNS (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : BENJAMIN CORIAT

BIENS COMMUNS (APPROCHE JURIDIQUE) : MARIE CORNU

BIENS COMMUNS (MOUVEMENT SOCIAL – ITALIE) :
DANIELA FESTA

BIENS COMMUNS MICROBIENS DE RECHERCHE : TOM DE
DEURWAERDERE

BIENS CULTURELS (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : XAVIER GREFFE

BIENS CULTURELS (APPROCHE JURIDIQUE) →

PATRIMOINE CULTUREL

BIENS DESTINÉS : ROMAIN BOFFA

BIENS ENVIRONNEMENT (APPROCHE JURIDIQUE) :

GILLES J. MARTIN

BIENS INFORMATIONNELS (APPROCHE JURIDIQUE) :

NATHALIE MALLET-POUJOL

BIOBANQUE : FLORENCE BELLIVIER

BIODIVERSITÉ → DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

BIOSOLIDARITÉ OU CORPS SOLIDAIRE : XAVIER BIOY

BISSES ET CONSORTAGES EN VALAIS (SUISSE) :

RÉMI SCHWEIZER

BOUQUET DE BREVETS OU POOL DE BREVETS :

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

BOYLE (JAMES) : SÉBASTIEN BROCA

BREST EN BIENS COMMUNS → COMMUN NUMÉRIQUE –
EXPÉRIENCE À BREST

BREVET D'INVENTION (APPROCHE JURIDIQUE) :

STÉPHANIE LACOUR

BREVET D'INVENTION (CONTROVERSES ACTUELLES) :

FABIENNE ORSI

BREVET D'INVENTION (CONTROVERSES ORIGINELES) :

FABIENNE ORSI

BREVET OUVERT OU OPEN PATENT : CHRISTINE FRISON
ET ESTHER VAN ZIMMEREN

BRINZ (ALOIS) → PATRIMOINE À BUT

BRUXELLES → COMMONS JOSAPHAT

BUNDLE OF RIGHTS → FAISCEAU DE DROITS

C

CABET (ÉTIENNE) : CYRILLE FERRATON

CANUTS → MUTUELLISME

CARTEL : BRUNO CARBALLA SMICHOWSKI

CENSIVE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; ENCLOSURE

CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE (APPROCHE JURIDIQUE) :
NICOLAS BINCTIN

CHARTRE DE COMMUNE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE

CHARTRE DE LA FORÊT → COMMUNAUX ; MAGNA CARTA
ET CHARTRE DE LA FORÊT

CHARTRE DE TERRITOIRE : OLIVIER BARRIÈRE

CHARTRE DES COMMUNS URBAINS → COMMUNS URBAINS

CHARTRE DU MANDÉ : FRANÇOIS COLLART DUTILLEUL

CHOSE : SARAH VANUXEM

- COMMUNE (APPROCHE JURIDIQUE) : JUDITH ROCHFELD
- HORS COMMERCE (APPROCHE JURIDIQUE) : ISABELLE MOINE-DUPLUS

CITOYEN → RÉPUBLIQUE

CLAIMANT → OSTROM (ELINOR)

CLIMAT : GÉRAUD DE LASSUS ST-GENIÈS

COASE (RONALD) → ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL ;

ÉCOLE DE CHICAGO ; THÉORÈME DE COASE

CODE SOURCE OUVERT OU OPEN SOURCE : MARIE DUPONCHELLE

COLLABORATIVE LICENSING MODELS → LICENCE
COLLABORATIVE

COMMISSION RODOTÀ (ITALIE) : DANIELA MONE

COMMON CARRIER : THOMAS PERROUD

COMMON POOL RESOURCE (CPR) (APPROCHE ÉCONOMIQUE) :
BENJAMIN CORIAT

COMMONER : FRÉDÉRIC SULTAN

COMMONING : SILKE HELFRICH ET DAVID BOLLIER

COMMONS JOSAPHAT : LOÏC GÉRONNEZ

COMMONWEALTH : LAURENT CURELLEY

COMMUN : PIERRE DARDOT ET CHRISTIAN LAVAL

COMMUNAUTÉ (ANTHROPOLOGIE DU DROIT) :

LOUIS ASSIER-ANDRIEU

- DE MÉTIER (APPROCHE HISTORIQUE) : SAMUEL GUICHETEAU
- DES BIENS ET DES TRAVAUX → BABEUF
- ÉPISTÉMIQUE (APPROCHE SOCIOLOGIQUE) : SERGE PROULX
- ÉPISTÉMIQUE (NUMÉRIQUE) (APPROCHE JURIDIQUE) :
MÉLANIE CLÉMENT-FONTAINE
- NÉGATIVE, POSITIVE, DIFFUSE : JUDITH ROCHFELD
- VILLAGEOISE : FLORENCE GAUTHIER

COMMUNAUTÉS

- DE PATIENTS : FLORENCE BELLIVIER
- VIRTUELLES → COMMUNAUTÉ ÉPISTÉMIQUE EN
LIGNE

COMMUNAUX (HISTOIRE DU DROIT) : JACQUES DE SAINT VICTOR

COMMUNAUX (APPROCHE HISTORIQUE – XIX^e-XX^e SIÈCLE

ET COMPARATIVE) : NADINE VIVIER

- PARTAGE DES – → LOI DU 10 JUIN 1793 SUR LE
PARTAGE DES BIENS COMMUNAUX

COMMUNE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; RÉPUBLIQUE

COMMUNIS : ELISABETTA CANGELOSI

COMMUNISME → MARX ; CABET (ÉTIENNE)

COMMUNISME DE LA SCIENCE : MAURICE CASSIER

COMMUNITY LAND TRUST (FIDUCIE FONCIÈRE

COMMUNAUTAIRE) : VINCENT LE ROUZIC

COMMUNS : BENJAMIN CORIAT (APPROCHE ÉCONOMIQUE)
(APPROCHE JURIDIQUE → BIEN COMMUN)

- CONSTITUANTE DES – → CONSTITUANTE DES
COMMUNS

- DE LA CONNAISSANCE : **HERVÉ LE CROSNIER**
- FONCIERS (HISTOIRE DU DROIT) : **MAÏTÉ FERRET**
- IMMATÉRIELS → BIENS INFORMATIONNELS ; COMMUNS DE LA CONNAISSANCE ; DOMAINE PUBLIC INFORMATIONNELS : **BENJAMIN CORIAT**
- INTELLECTUELS → COMMUNS INFORMATIONNELS
- MONDIAUX → BIENS PUBLICS MONDIAUX
- MOUVEMENT SOCIAL DES → BIENS COMMUNS (MOUVEMENT SOCIAL – ITALIE)
- NATURELS → BIENS ENVIRONNEMENT
- NUMÉRIQUES (APPROCHE JURIDIQUE) : **MÉLANIE CLÉMENT-FONTAINE**
- NUMÉRIQUES – EXPÉRIENCE À BREST : **MICHEL BRIAND**
- SCIENTIFIQUES : **AGNÈS ROBIN**
- URBAINS (ITALIE) : **DANIELA FESTA**

COMPENSATION DES DOMMAGES CAUSÉS À L'ENVIRONNEMENT → IRRÉVERSIBILITÉ ; PRINCIPE DE PRÉCAUTION

CONCOURS D'INNOVATION : **ISABELLE LIOTARD** ET **VALÉRIE REVEST**

CONNAISSANCE → COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

CONNAISSANCES PARTAGÉES (KNOWLEDGE SHARING) → PARTAGE DES CONNAISSANCES (KNOWLEDGE SHARING)

CONSERVATION/PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE (FINALITÉ DE) → GÉNÉRATIONS FUTURES ; DÉVELOPPEMENT DURABLE ; MONUMENT HISTORIQUE ; PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ ; TRAGÉDIE DES COMMUNS

CONSORTIUM DE RECHERCHE : **MAURICE CASSIER**
CONSTITUANTE DES BIENS COMMUNS (CBC – ITALIE) : **DANIELA FESTA**

CONTRAT SOCIAL : **THOMAS BOCCON-GIBOD**

COOPANAME : **NOÉMIE DE GRENIER, LUC MBOUMBA** ET **HÉLÈNE VANDENBILCKE**

COOPÉRATIVE : **HERVÉ DEFALVARD**

COOPÉRATIVE D'HABITANTS → HABITAT PARTICIPATIF

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION : **PASCAL GROUIEZ** ET **THOMAS LAMARCHE**

COOPROPRIÉTÉ : **AURORE CHAIGNEAU**

COPYFRAUD → DOCUMENT RARE

COPYLEFT : **SÉBASTIEN BROCA**

COPYRIGHT : **SÉVERINE DUSOLLIER**

CORPS → BIOBANQUE ; BIOSOLIDARITÉ ; CHOSE HORS COMMERCE

COUTUME : **ÉTIENNE LE ROY**

CREATIVE COMMONS : **DANIÈLE BOURCIER**

CROWDFUNDING → FINANCEMENT PARTICIPATIF

CROWDSOURCING : **THÉO ZIMMERMANN**

D

DEBIAN → COMMUNAUTÉ ÉPISTÉMIQUE

DÉCOUVERTE (APPROCHE JURIDIQUE) : **NICOLAS BINCTIN**

DÉFAILLANCE DE MARCHÉ (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : **FRÉDÉRIC MARTY**

DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ → PROPRIÉTÉ DÉMEMBRÉE

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (ITALIE) : **ALBERTO LUCARELLI**

DESIGN OUVERT OU OPEN DESIGN : **SÉVERINE DUSOLLIER** ET **THOMAS MARGONI**

DESIGN PRINCIPLES : **BENJAMIN CORIAT**

DESTINATION → BIENS DESTINÉS

DÉVELOPPEMENT DURABLE : **GÉRAUD DE LASSUS ST-GENIÈS**
• LABEL DE → LABEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : **JEAN-MARIE HARRIBEY**

DIGITAL LABOR → ÉCONOMIE CONTRIBUTIVE POSITIVE

DIVERSITÉ

- BIOLOGIQUE OU BIODIVERSITÉ : **ISABELLE MICHALLET**
- CULTURELLE → DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES
- DES EXPRESSIONS CULTURELLES (APPROCHE JURIDIQUE) : **VÉRONIQUE GUÈVREMONT**

DO IT YOURSELF → DESIGN OUVERT

DOCTRINES DE L'EXCLUSIVITÉ → EXCLUSIVITÉ

DOCUMENT RARE : **SUNIMAL MENDIS**

DOMAINE COMMUN INFORMATIONNEL → DOMAINE PUBLIC (PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

DOMAINE PUBLIC

- (DROIT ADMINISTRATIF) : **NORBERT FOULQUIER**
- MANIFESTE DU – → MANIFESTE DU DOMAINE PUBLIC
- NUMÉRISATION DU – → NUMÉRISATION DU DOMAINE PUBLIC
- (PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) : **SÉVERINE DUSOLLIER**
- CULTUREL : **MARIE CORNU**
- ENVIRONNEMENTAL : **ANNE DANIS-FATÔME**
- IMMATÉRIEL (DROIT ADMINISTRATIF) : **PHILIPPE YOLKA**
- MARITIME NATUREL : **CAROLINE CHAMARD-HEIM**
- MOBILIER → DOMAINE PUBLIC CULTUREL
- PAYANT → DOMAINE PUBLIC (PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE)

DONNÉES

- CONTRIBUTIVES OU ASCENDANTES : **VALÉRIE PEUGEOT**
- D'INTÉRÊT GÉNÉRAL → INFORMATION PUBLIQUE
- ESSENTIELLES → INFORMATION PUBLIQUE
- OUVERTES OU OPEN DATA : **MÉLANIE DULONG DE**

ROSNEY

- OUVRETTURE DES → DONNÉES OUVERTES OU OPEN DATA
- PERSONNELLES → INFORMATION
- PUBLIQUES → DROIT À L'INFORMATION ; INFORMATION ; INFORMATION PUBLIQUE

DROIT À L'INFORMATION → ACCÈS À L'INFORMATION

DROIT À L'INFORMATION (APPROCHE GÉNÉRALISTE) :

NATHALIE MALLET-POUJOL

DROIT COUTUMIER → COUTUME

DROIT D'ACCÈS → ACCÈS ; ARCHIVES PUBLIQUES ;

DOMAINE PUBLIC ; DOMAINE PUBLIC CULTUREL ; FAISCEAU DE DROITS ; OSTROM (ELINOR) ; RIFKIN (JEREMY) ; SERVITUDE D'ACCÈS

DROIT D'ADDITION → ENRICHISSEMENT DE LA RESSOURCE

DROIT D'ALIÉNATION → FAISCEAU DE DROITS ; OSTROM (ELINOR)

DROIT D'AUTEUR : SÉVERINE DUSOLLIER

DROIT D'AUTEUR – URHEBERRECHT (ALLEMAGNE) :

EVA INÉS OBERGFELL

DROIT D'EXCLURE → EXCLUSIVITÉ ; FAISCEAU DE DROITS

DROIT D'EXPLOITATION → DROIT PATRIMONIAL ; MONOPOLE

DROIT D'INCLURE (OU D'INCLUSION) → PROPRIÉTÉ INCLUSIVE OU INCLUSIVITÉ

DROIT D'USAGE → COMMUNAUX ; DROITS CIVIQUES D'USAGE ;

DROIS FONCIERS LOCAUX ; SECTIONNAUX

DROIT DE BANDITE (PAYS NIÇOIS) : MARC ORTOLANI

DROIT DE GARDE → CHOSE COMMUNE ; DOMAINE PUBLIC ;

DOMAINE PUBLIC CULTUREL

DROIT DE GESTION → FAISCEAU DE DROITS ; OSTROM (ELINOR)

DROIT DE PRÉLÈVEMENT → FAISCEAU DE DROITS ; OSTROM (ELINOR)

DROIT DE RÉUTILISATION → INFORMATION DU SECTEUR PUBLIC

DROIT DE SE CLORE → EXCLUSIVITÉ

DROIT NATUREL → DROIT NATUREL À L'EXISTENCE /

À LA PROPRIÉTÉ DE SOI ; DROIT NATUREL DE PROPRIÉTÉ ; RÉPUBLIQUE

DROIT NATUREL À L'EXISTENCE/À LA PROPRIÉTÉ DE SOI → LOCKE ; RÉPUBLIQUE

DROIT NATUREL DE PROPRIÉTÉ : JEAN-LOUIS HALPÉRIN

DROIT OUVERT OU OPEN LAW : THOMAS SAINT-AUBIN

DROIT PATRIMONIAL DE L'AUTEUR : STÉPHANIE CARRE

DROIT SOCIAL : NOÉ WAGENER

DROITS CIVIQUES D'USAGE (ITALIE) : PAOLO GROSSI

DROITS COLLECTIFS → COMMUNAUTÉ ; COMMUNAUTÉ

VILLAGEOISE ; DROITS CIVIQUES D'USAGE ; DROITS FONCIERS LOCAUX

DROITS FONCIERS COLLECTIFS (ITALIE) : PAOLO GROSSI

DROITS FONDAMENTAUX : ALBERTO LUCARELLI

DUGUIT (LÉON) (APPROCHE PHILOSOPHIQUE) :

THOMAS BOCCON-GIBOT

DURABILITÉ → DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE (APPROCHES ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE) ; TRAGÉDIE DES COMMUNS

E

EAU (APPROCHE JURIDIQUE) : MARIE-ALICE CHARDEAUX

EAU À ROME (APPROCHE D'ANTHROPOLOGIE ET DE CULTURE LATINE) : ELISABETTA CANGELOSI

EAUX SOUTERRAINES RENOUVELABLES : STÉPHANIE LEYRONAS

ÉCOCIDE : LAURENT NEYRET

ÉCOLE DE BLOOMINGTON : EDUARDO S. BRONDIZIO ET ROLAND PÉREZ

ÉCOLE DE CHICAGO (APPROCHE ÉCONOMIQUE) :

FRÉDÉRIC MARTY

ÉCONOMIE

- CIRCULAIRE → ÉCONOMIE COLLABORATIVE
- COLLABORATIVE : BRUNO CARBALLA SMICHOWSKI ET BENJAMIN CORIAT
- CONTRIBUTIVE : BERNARD STIEGLER ET FRANCK GORMERAIS
- DE LA FONCTIONNALITÉ → ÉCONOMIE COLLABORATIVE
- DES COMMUNS : MICHEL BAUWENS ET MAÏA DEREVA
- DU LOGICIEL LIBRE : NICOLAS JULLIEN ET JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN
- MORALE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; RÉPUBLIQUE
- POLITIQUE POPULAIRE → RÉPUBLIQUE
- SOCIALE ET SOLIDAIRE : FRANCESCA PETRELLA
- EISENBERG (REBECCA) : AUDREY ABOUKRAT
- ENCLOSURE : FLORENCE GAUTHIER
- DE LA CONNAISSANCE (APPROCHE PRATIQUE) : SILVÈRE MERCIER

ENRICHISSEMENT DE LA RESSOURCE (FINALITÉ D'→) → ADDITIVITÉ

ENTREPRISE : AURORA CHAIGNEAU

ENVIRONNEMENT → BIENS ENVIRONNEMENT ;

CHOSE COMMUNE ; ÉCOSYSTÈME ; INFRASTRUCTURES ÉCOLOGIQUES ; PATRIMOINE COMMUN ; PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ ; RESSOURCES NATURELLES

ÉPUISEMENT DE LA RESSOURCE → HARDIN (GARRETT)

ESPACE (APPROCHE GÉOGRAPHIQUE) : ARNAUD BRENNETOT

- COLLABORATIF → PLATEFORME COLLABORATIVE

ESPÈCES MENACÉES → ÉCOSYSTÈME ; PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

ESSENTIEL → FACILITÉS ESSENTIELLES

ETALAB → OPEN LAW

EUROPEANA : SUNIMAL MENDIS

EXCEPTION « PATRIMONIALE » : ÉMILIE TERRIER

EXCEPTIONS ET LIMITATIONS

- AU DROIT D'AUTEUR : SÉVERINE DUSOLLIER
- AUX DROITS INTELLECTUELS : SÉVERINE DUSOLLIER
- EN DROIT DES BREVETS → LIMITATIONS EN DROIT DES BREVETS

EXCLUSIVITÉ → PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE OU EXCLUSIVITÉ

EXPLOITATION DURABLE → DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXTERNALITÉ (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : OLIVIER WEINSTEIN

F

FABLAB : STÉPHANIE LACOUR

FACILITÉS ESSENTIELLES (APPROCHES ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE) : CÉLINE CASTETS-RENAUD ET FRÉDÉRIC MARTY

FAISCEAU DE DROITS OU BUNDLE OF RIGHTS : FABIENNE ORSI

FAMILISTÈRE DE GUISE : CYRILLE FERRATON

FIDEI COMMIS OU COMMIS DE CONFIANCE (APPROCHE HISTORIQUE) : FLORENCE GAUTHIER

FIDUCIE : SYLVIO NORMAND

FINANCE ENVIRONNEMENTALE → ÉCOSYSTÈME

FOLKLORE → SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS DU FOLKLORE

FONCTION SOCIALE DE LA PROPRIÉTÉ : JEAN-LOUIS HALPÉRIN

FONDEMENTS DE LA PROPRIÉTÉ (THÉORIES DE LA PROPRIÉTÉ) : BERTRAM LOMFELD

FORÊTS : JÉRÔME FROMAGEAU

FOURIER (CHARLES) → FOURIÉRISME ; PHALANSTÈRE

FOURIÉRISME : LUDOVIC FROBERT

FRAND → BREVET ; FACILITÉS ESSENTIELLES

G

GÉNÉRATIONS FUTURES (ENVIRONNEMENT ; PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL) : DELPHINE MISONNE

GÈNES DES PLANTES – INTERNATIONAL LICENSING PLATFORM : CHRISTINE NOUVILLE ET FABIEN GIRARD

GÉNOCIDE : MANLIO FRIGO

GÉNOME HUMAIN → BIOSOLIDARITÉ

GESTION

- COLLECTIVE (PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) : NICOLAS BINCTIN
- PARTICIPATIVE → DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- SOCIALE DE L'EAU : THIERRY RUF

GIDE (CHARLES) : MARC PÉNIN

GIERKE (OTTO VON) → PROPRIÉTÉ EN MAIN COMMUNE

GLOBAL COMMONS → BIENS COMMUNS MONDIAUX

GNU/LINUX : PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

GODIN (JEAN-BAPTISTE) → FAMILISTÈRE DE GUISE

GOVERNANCE : OLIVIER WEINSTEIN

- MONDIALE → GOVERNANCE

GURVITCH (GEORGES) : JACQUES COMMAILLE

H

HABITAT PARTICIPATIF : DIEGO MIRALLES BUIL

HARDIN (GARRETT) : FABIEN LOCHER

HAURIOU (MAURICE) : JULIA SCHMITZ

HELLER (MICHAEL) : AUDREY ABOUKRAT

HOFFELD (WESLEY NEWCOMB) : FABIEN GIRARD

HONORÉ (ANTHONY [TONY] MAURICE) : FABIEN GIRARD

HUMANITÉ : CATHERINE LE BRIS

I

IDÉE : MARIE-ALICE CHARDEAUX

INALIÉNABILITÉ : HERVÉ DE GAUDEMAR

INAPPROPRIABILITÉ (APPROCHE JURIDIQUE) : MARIE CORNU

INAPPROPRIABILITÉ (APPROCHE PHILOSOPHIQUE) : CAROLINE GUBET LAFAYE

INCLUSIVITÉ → PROPRIÉTÉ INCLUSIVE OU INCLUSIVITÉ

INDICATION GÉOGRAPHIQUE (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : GILLES ALLAIRE

INDISPONIBLE → CHOSE HORS COMMERCE ; INALIÉNABILITÉ ; INAPPROPRIABILITÉ

INDIVISION : WILLIAM DROSS

INFORMATION (APPROCHE JURIDIQUE) : NATHALIE MALLET-POUJOL

- PUBLIQUE : MARIE CORNU

INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES : BENOÏT GRIMONPREZ

INNOCENTIVE → PLATEFORME COLLABORATIVE D'INNOVATION – INNOCENTIVE

INNOVATION ASCENDANTE (APPROCHE JURIDIQUE) :

NICOLAS BINCTIN

INNOVATION OUVERTE OU OPEN INNOVATION (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : JULIEN PENIN

INNOVATION OUVERTE OU OPEN INNOVATION (APPROCHE JURIDIQUE) : NICOLAS BINCTIN

INSTITUTION (THÉORIE DE L'→) → HAURIU (MAURICE)

INTÉRÊT

- COLLECTIF : MUSTAPHA MEKKI
- COMMUN : MUSTAPHA MEKKI
- GÉNÉRAL (APPROCHE JURIDIQUE) : MUSTAPHA MEKKI
- PUBLIC : MUSTAPHA MEKKI
- INTÉRÊTS DIFFUS (ITALIE) : CHIARA ANGIOLINI
- INTERNET (APPROCHE SOCIOLOGIQUE) : SÉBASTIEN BROCA
- INVENTION
- COLLECTIVE (APPROCHE ÉCONOMIQUE) : PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE
- OUVERTE → INNOVATION OUVERTE
- IRRÉVERSIBILITÉ (ENVIRONNEMENT) : DELPHINE MISONNE

- FRAND → BREVET ; FACILITÉS ESSENTIELLES
- GNU → GNU
- LIBRE → LOGICIEL LIBRE ; ŒUVRE LIBRE ; COMP. COPYLEFT
- OBLIGATOIRE : GAËLLE KRİKORIAN

LICENCES PAIR À PAIR : SÉBASTIEN BROCA

LILLE → ASSEMBLÉES ET CHAMBRES DES COMMUNS

LIMITATIONS EN DROIT DES BREVETS : NICOLAS BINCTIN

LINUX (LE PROJET LINUX) : PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

LOCKE (SECOND TRAITÉ DU GOUVERNEMENT CIVIL, PUBLIÉ EN 1690) : CHRISTOPHE MIQUEU

LOGICIEL → SYSTÈME OUVERT

LOGICIEL LIBRE

(APPROCHE ÉCONOMIQUE) : PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

- ÉCONOMIE DU → ÉCONOMIE DU LOGICIEL LIBRE
- PRODUCTION COMMUNAUTAIRE → PRODUCTION COMMUNAUTAIRE

LOI DU 10 JUIN 1793 SUR LE PARTAGE DES BIENS

COMMUNAUX : YANNICK BOSCH

LOI STRATAE → COMMUNAUTÉ

LYON → VIEUX-LYON

J

JAMENDO : JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN

JHERING (RUDOLF VON) : FRÉDÉRIC DANOS

JOSSERAND (LOUIS) (APPROCHES HISTORIQUE ET JURIDIQUE) :

JEAN-LOUIS HALPÉRIN

JUSNATURALISTES (GROTIUS ET PUFENDORF) :

JEAN-LOUIS HALPÉRIN

L

LABEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : SYLVIE LEMEILLEUR
ET GILLES ALLAIRE

LEGAL REALISM → FAISCEAU DE DROITS

LESSIG (LAWRENCE) : SÉBASTIEN BROCA

LIBERA TERRA (COOPÉRATIVES) : NICCOLÒ MIGNEMI

LIBRE → ACCÈS OUVERT ; GNU ; GPL ; LOGICIEL LIBRE ;

MUSIQUE LIBRE ; ŒUVRE LIBRE ; OPEN SOURCE

LICENCE (PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) : NICOLAS BINCTIN

- À RÉCIPROCITÉ → COPYLEFT ; PAIR À PAIR
- ART LIBRE → ŒUVRE LIBRE
- COLLABORATIVE → ŒUVRE LIBRE
- DE DROIT (BREVET) : STÉPHANIE LACOUR

M

MAA (MANUFACTURERS AIRCRAFT ASSOCIATION) :

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

MABLY (GABRIEL BONNOT DE) (APPROCHE PHILOSOPHIQUE) :

STÉPHANIE ROZA

MAGNA CARTA ET CHARTE DE LA FORÊT (1215) :

MYRIAM-ISABELLE DUCROCC

MAÎTRISES FONCIÈRES ET FRUITIÈRES (APPROCHE

ANTHROPOLOGIQUE DU DROIT) : ÉTIENNE LE ROY

MANIFESTE POUR LE DOMAINE PUBLIC (2010) :

SUNIMAL MENDIS

MARX : DENIS COLLIN

MÉDICAMENT : MAURICE CASSIER

MÉMOIRE PARTAGÉE : LOUISE MERZEAU

MER : MARIE-ALICE CHARDEAUX

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION (DROIT D'AUTEUR) :

SÉVERINE DUSOLLIER

MISSION DE SERVICE PUBLIC → SERVICE PUBLIC

MONNAIE : JEAN-MICHEL SERVET

MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE : PÉPITA OULD AHMED

MONUMENT HISTORIQUE (APPROCHE HISTORIQUE DE L'ART

ET APPROCHE JURIDIQUE) : MARIE CORNU

ET JEAN-MICHEL LENIAUD

MORELLEY (ÉTIENNE-GABRIEL) : STÉPHANIE ROZA

MOUVEMENT SOCIAL DES COMMUNS → BIENS COMMUNS
(MOUVEMENT SOCIAL – ITALIE)

MPEG-LICENSE AGREEMENT (MPEG-LA) :

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

MUSIQUE LIBRE : JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN

MUTUALISME : CYRILLE FERRATON

MUTUELLISME : LUDOVIC FROBERT

N

NAPLES (EXPÉRIENCE DE BIEN COMMUN) : ALBERTO LUCARELLI
NATIONALISATION (APPROCHE HISTORIQUE) : CLÉMENT COSTE
ET MARIE LAURICELLA

NON-EXCLUSIVITÉ → EXCLUSIVITÉ ; INCLUSIVITÉ (PROPRIÉTÉ
INCLUSIVE) ; LICENCE NON EXCLUSIVE

NON-RIVALITÉ → BIEN PUBLIC

NOUVELLES ENCLOSURES → BOYLE (JAMES) ; ENCLOSURE ;
ENCLOSURE DE LA CONNAISSANCE

NUMÉRISATION DU DOMAINE PUBLIC → DOCUMENT RARE ;
EUROPEANA

O

ŒUVRE DE COLLABORATION : STÉPHANIE CARRE

ŒUVRE INDISPONIBLE : STÉPHANIE CARRE

ŒUVRE LIBRE : MÉLANIE CLÉMENT-FONTAINE

ŒUVRE ORPHELINE : STÉPHANIE CARRE

OMC → BREVET D'INVENTION ; LICENCE OBLIGATOIRE

OPEN ACCESS → ACCÈS OUVERT ; PUBLICATION EN LIBRE
ACCÈS

OPEN DATA → DONNÉES OUVERTES OU OPEN DATA

OPEN DESIGN → DESIGN OUVERT OU OPEN DESIGN

OPEN INNOVATION → INNOVATION OUVERTE OU OPEN
INNOVATION

OPEN LAW → DROIT OUVERT OU OPEN LAW

OPEN PATENT → BREVET OUVERT OU OPEN PATENT

OPEN RESEARCH → ARCHIVES OUVERTES

OPEN SCIENCE → SCIENCE OUVERTE OU OPEN SCIENCE

OPEN SOURCE → CODE SOURCE OUVERT OU OPEN SOURCE

OBTENTION VÉGÉTALE → CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE ;
UPOV

OSTROM (ÉLINOR) (APPROCHE ÉCONOMIQUE) :
OLIVIER WEINSTEIN

OSTROM (ÉLINOR) (APPROCHE HISTORIQUE) : ALICE INGOLD

P

PAIR À PAIR : MICHEL BAUWENS ET MAÏA DEREVA

PARTAGE

- À L'IDENTIQUE : MÉLANIE DULONG DE ROSNAY
- DES CONNAISSANCES (KNOWLEDGE SHARING) :
DAN WIELSCH

PARTICIPATION → ACTION COLLECTIVE ; ACTION DIFFUSE ;
PRINCIPE DE PARTICIPATION

PATENT → BREVET D'INVENTION ; MAA (MANUFACTURERS
AIRCRAFT ASSOCIATION) ; MPEG-LICENSE AGREEMENT
(MPEG-LA) ; POOL DE BREVETS ; W3C (PATENT POLICY)

PATENT PLEDGE → BREVET OUVERT OU OPEN PATENT

PATENT THICKET : CHRISTINE FRISON
ET ESTHER VAN ZIMMERMEN

PATENT TROLL → BREVET OUVERT OU OPEN PATENT

PATRIMOINE

- À BUT : RAINER MARIA KIESOW
- COMMUN DE L'HUMANITÉ : CATHERINE LE BRIS
- COMMUN DE LA NATION (APPROCHE JURIDIQUE) :
MERYEM DEFFAIRI
- CULTUREL (DROIT INTERNATIONAL) : VINCENT NÉGRI
- CULTUREL (DROIT INTERNE) : VINCENT NÉGRI
- CULTUREL IMMATÉRIEL : JANET BLAKE
- D'AFFECTATION : SYLVIO NORMAND
- MONDIAL → PATRIMOINE COMMUN ; PATRIMOINE
CULTUREL

PÂTURAGE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; COMMUNAUX ;
DROIT DE BANDITE ; ENCLOSURE ; TRAGÉDIE DES COMMUNS

PEER TO PEER → LICENCE PAIR À PAIR ; PRODUCTION
PAR LES PAIRS

PEUPLES AUTOCHTONES : KAROLINA KUPRECHT

PHALANSTÈRE : VINCENT BOURDEAU

PIPRA (PUBLIC INTELLECTUAL PROPERTY RESOURCE FOR
AGRICULTURE) : SARAH VANUXEM

PLANIOL (MARCEL) : FRÉDÉRIC DANOS

PLATEFORME → PRODUCTION PAIR À PAIR

PLATEFORME COLLABORATIVE/COOPÉRATIVE → ÉCONOMIE
COLLABORATIVE

PLATEFORME COLLABORATIVE D'INNOVATION – INNOCENTIVE :
ISABELLE LIOTARD

PLURALISME JURIDIQUE : ÉTIENNE LE ROY

POLITIQUES PUBLIQUES EN SUISSE (ANALYSE DES) :
RÉMI SCHWEIZER

POLYCENTRICITÉ → ÉCOLE DE BLOOMINGTON ; OSTROM
(ÉLINOR) ; VILLE ET POLYCENTRICITÉ

POOL DE BREVETS → BOUQUET DE BREVETS OU POOL

DE BREVETS

PORTAL D'INNOVATION OUVERTE → INNOVATION OUVERTE

POSIX → SYSTÈME OUVERT (LOGICIEL)

POUVOIR D'INCLURE → PROPRIÉTÉ INCLUSIVE OU INCLUSIVITÉ

PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE (APPROCHE JURIDIQUE) :

BÉATRICE PARANCE

PRÉLÈVEMENT → OSTROM (ELINOR)

PRINCIPE

- DE PARTICIPATION (ENVIRONNEMENT) : DELPHINE MISONNE
- DE PRÉVENTION (ENVIRONNEMENT) : DELPHINE MISONNE

PRODUCTION COMMUNAUTAIRE (LOGICIEL LIBRE) :

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

PRODUCTION PAR LES PAIRS : MÉLANIE DULONG DE ROSNAY

PROJET COLLABORATIF → ÉCONOMIE COLLABORATIVE ;

PAIR À PAIR

PROPRIÉTÉ

- COLLECTIVE : AURORE CHAIGNEAU
- COLLECTIVE (ITALIE) : FABIANA BETTINI
- COMMUNE : GÉRALDINE SALORD
- CULTURELLE → BIEN CULTUREL ; MONUMENT HISTORIQUE
- DE L'ÉTAT → PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
- DÉMEMBRÉE OU DÉMEMBRÉMENTS DE PROPRIÉTÉ : LAURENT PFISTER
- DE SOI → LOCKE
- DIVISÉE : LAURENT PFISTER
- EN DROIT ISLAMIQUE : JIHANE CHEDOUKI
- EN MAIN COMMUNE : FABIANA BETTINI
- EXCLUSIVE OU EXCLUSIVITÉ : YAËLL EMERICH
- FIDUCIAIRE → FIDUCIE
- FONDEMENTS DE LA → FONDEMENTS DE LA PROPRIÉTÉ
- INCLUSIVE OU INCLUSIVITÉ : SÉVERINE DUSOLLIER ET JUDITH ROCHFELD
- INTELLECTUELLE ET DOMAINE PUBLIC (ALLEMAGNE) : EVA INÈS OBERGFELL
- NATIONALE : NOÉ WAGENER
- NATURELLE → DROIT NATUREL DE PROPRIÉTÉ
- PUBLIQUE : PHILIPPE VOLKA
- RÉGULATOIRE : CHRISTINE GODT
- SACRÉE → CHOSE HORS COMMERCE ; RES SACRAE
- SOCIALE : MIKHAIL XIFARAS

PROUDHON (PIERRE-JOSEPH) : PIERRE CRÉTOIS

PRUD'HOMIE DE PÊCHE : ÉLISABETH TEMPIER

PUBLIC (ADJ.) → BIEN PUBLIC (APPROCHE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE) ; DOMAINE PUBLIC ; INTÉRÊT PUBLIC ; PROPRIÉTÉ

PUBLIQUE ; SERVICE PUBLIC ; SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE ;

UTILITÉ PUBLIQUE

PUBLIC (N.M.) : PHILIPPE GAUDRAT

PUBLIC FORUM (DOCTRINE DU) : THOMAS PERROUD

PUBLIC TRUST : THOMAS PERROUD

PUBLICATION EN LIBRE ACCÈS : PABLO RAUZY

R

RARETÉ : BRUNO VENTELOU ET OLIVIER WEINSTEIN

RECHERCHE → ARCHIVES OUVERTES ; BIENS COMMUNS

MICROBIENS DE RECHERCHE ; CONSORTIUM DE RECHERCHE ;

EXCEPTION DE RECHERCHE ; SCIENCE OUVERTE

RÉFÉRENDUM ITALIEN D'INITIATIVE POPULAIRE SUR L'EAU :

DANIELA MONE

REFUGE D'ŒUVRES OU SAFE HAVEN :

ANTOINETTE MAGET DOMINICE

- DES ŒUVRES DU PRADO :

ANTOINETTE MAGET DOMINICE

RÉGIME FAIBLE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE →

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉINCENTRISME, → DROITS CIVIQUES D'USAGE ;

DROITS FONCIERS COLLECTIFS

RENONCIATION À UN DROIT DE PROPRIÉTÉ →

DROIT DE RENONCIATION

RÉPUBLIQUE : YANNICK BOSC

RES COMMUNES OMNIUM, RES NULLIUS, RES PUBLICAE,

RES UNIVERSITATIS : JEAN BART

RES EXTRACOMMERCIIUM → CHOSE COMMUNE ;

INAPPROPRIABILITÉ ; RES COMMUNES OMNIUM ET AL.

RES EXTRAPATRIMONIUM → CHOSE COMMUNE ;

INAPPROPRIABILITÉ ; RES COMMUNES OMNIUM ET AL.

RES SACRAE → RES COMMUNES OMNIUM ET AL.

RES IN COMMERCIIUM/NEC IN COMMERCIIUM → CHOSE

HORS COMMERCE, RES COMMUNES OMNIUM ET AL., COMP.

INAPPROPRIABILITÉ

RÉSEAU → INTERNET ; PAIR À PAIR

RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES : FRÉDÉRIC THOMAS

RESPONSABILITÉ COMMUNE → DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESSOURCE

- CULTURELLE → BIEN CULTUREL ; MONUMENT HISTORIQUE ; PATRIMOINE CULTUREL (DROIT INTERNATIONAL, DROIT INTERNE)
- ÉPUISABLE → CONSERVATION ; DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ESSENTIELLE → ACCÈS ; DONNÉES ESSENTIELLES ; FACILITÉS ESSENTIELLES

- GLOBALE → PATRIMOINE MONDIAL
- NATURELLE (APPROCHE JURIDIQUE) :
ISABELLE MICHALLET

RESSOURCES

- GÉNÉTIQUES : BÉATRICE PARANCE
- GÉNÉTIQUES VÉGÉTALES (ACCÈS AUX) :
FRÉDÉRIC THOMAS
- RENOUELEMENT DES — → CONSERVATION ;
BIENS ENVIRONNEMENT ; DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉUTILISATION → INFORMATION DU SECTEUR PUBLIC

RIFKIN (JEREMY) → ACCÈS AUX UTILITÉS DES BIENS

RIVALITÉ → BIEN PUBLIC (APPROCHE ÉCONOMIQUE)

S

SAFE HAVEN → REFUGE D'ŒUVRES OU SAFE HAVEN

SAINT-SIMONIENS : MICHEL BELLET ET ADRIEN LUTZ

SALEILLES (RAYMOND) : JEAN-LOUIS HALPÉRIN

SAVIGNY (FRIEDRICH KARL VON) → JHERING (RUDOLF VON)

SAVOIR PARTAGÉ → PARTAGE DES CONNAISSANCES
(KNOWLEDGE SHARING)

SAVOIRS TRADITIONNELS ET EXPRESSIONS DU FOLKLORE :
CÉLINE CASTETS-RENARD

SCIENCE OUVERTE OU OPEN SCIENCE : AGNÈS ROBIN

SECTIONAUX : PIERRE COUTURIER

SEMENCE : BENOÎT GRIMONPREZ

SEMENCE PAYSANNE : GILLES ALLAIRE

SEMICOMMUNS, : SÉVERINE DUSOLLIER

SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL → SERVICE PUBLIC

SERVICE PUBLIC : PAOLO NAPOLI

SERVITUDE : BLANDINE MALLET-BRICOUT

- ADMINISTRATIVE → SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- D'URBANISME : FRÉDÉRIC ROLIN
- DE CONSERVATION → DOMAINE PUBLIC ENVIRONNEMENTAL ; MONUMENT HISTORIQUE
- ENVIRONNEMENTALE : GILLES J. MARTIN

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE : FRÉDÉRIC ROLIN

SHARING KNOWLEDGE → PARTAGE DES CONNAISSANCES
(KNOWLEDGE SHARING)

SOL : BENOÎT GRIMONPREZ

SOLIDARITÉ → CLIMAT ; ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ;
COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; COOPÉRATIVE

SOUTENABILITÉ → DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE ;
TRAGÉDIE DES COMMUNS

SPECTRE HERTZIEN : JEAN CATTAN

STALLMAN (RICHARD MATTHEW) : SÉBASTIEN BROCA

STIPULATION POUR AUTRUI → SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE

SUBSIDIARITÉ → DROITS CIVIQUES D'USAGE

SUBSTITUTION FIDÉICOMMISSAIRE : WILLIAM DROSS

SYSTÈME OUVERT (LOGICIEL) : JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN

T

TELA BOTANICA (ASSOCIATION DES BOTANISTES DE LANGUE
FRANÇAISE) : SERGE PROULX

TENURE → COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE ; PROPRIÉTÉ DIVISÉE

TENURE MARINE COUTUMIÈRE (POLYNÉSIE) :
TAMATOA BAMBRIDGE

TERRE : ALEXANDRE ZABALZA

TERRES COLLECTIVES (MAROC) : MOHAMMED ADERGHAL
ET BRUNO ROMAGNY

TERRITOIRE : ALBERTO MAGNAGHI

TERROIR : GILLES ALLAIRE

THÉORÈME DE COASE : OLIVIER WEINSTEIN

THOMAS D'AQUIN → DROIT NATUREL DE PROPRIÉTÉ

TIERS LIEUX (INCUBATEURS EN COMMUN) : CHRISTIAN MAHIEU

TIRPAA (TRAITÉ INTERNATIONAL DE LA FAO SUR LES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'AGRICULTURE ET
L'ALIMENTATION) : FRÉDÉRIC THOMAS

TITULARITÉ : WILLIAM DROSS

TRAGÉDIE DES ANTICOMMUNS : AUDREY ABOUKRAT

TRAGÉDIE DES COMMUNS : FABIEN LOCHER

TRANSGÉNÉRATIONNEL → GÉNÉRATIONS FUTURES ;
HUMANITÉ ; PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ

TRANSMISSION → HUMANITÉ ; PATRIMOINE COMMUN DE
L'HUMANITÉ ; PATRIMOINE CULTUREL (DROIT INTERNATIONAL,
DROIT INTERNE)

TRANSPROPRIATION : FRANÇOIS OST

TROUBLE ANORMAL DE VOISINAGE : BENOÎT GRIMONPREZ

TRUST → FIDUCIE

U

UBÉRISATION → ÉCONOMIE CONTRIBUTIVE POSITIVE

UNIVERSALITÉ : AUDE DENIZOT

UPOV → CERTIFICAT D'OBTENTION VÉGÉTALE

URBAN COMMONS → COMMUNS URBAINS ; VILLE

USAGE : PAOLO NAPOLI

USUFRUIT → PROPRIÉTÉ DÉMEMBRÉE

UTILITÉ COLLECTIVE → INTÉRÊT COLLECTIF ; COMP. UTILITÉ
PUBLIQUE

UTILITÉ PUBLIQUE : FANNY TARLET

UTOPISTES → **FOURIER (CHARLES)** ; **MABLY**
(**GABRIEL BONNOT DE**) ; **MORELLE (ÉTIENNE-GABRIEL)**

V

VAIN PÂTURE → **COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE** ; **COMMUNAUX** ;
SECTIONNAUX

VALEUR : **JEAN-MARIE HARRIBEY**

VALEUR SOCIALE INAPPROPRIABLE → **MONUMENT HISTORIQUE**

VALORISATION DE LA RECHERCHE : **AGNÈS ROBIN**

VÉLIB' OU VÉLO EN LIBRE SERVICE : **AURORE CHAIGNEAU**

VIEUX-LYON : **ANNE DANIS-FATÔME**

VILLA BORGHESE (COUR DE CASSATION DE ROME, 9 MARS
1887) : **GIOVANNI LANDI ET VERONICA PECILE**

VILLE → **COMMUNS URBAINS**

VILLE ET POLYCENTRICITÉ : **MICHELA BARBOT**

VIRUS : **MAURICE CASSIER**

VOISIN : **BENOÎT GRIMONPREZ**

W

W3C (PATENT POLICY) : **PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE**

WAQF (DROIT ISLAMIQUE) : **JIHANE CHEDOUKI**

WIKI : **NICOLAS JULLIEN**

WIKIPÉDIA : **NICOLAS JULLIEN**

Z

ZAD (ZONE À DÉFENDRE) : **SYLVAIN BULLE**

Liste des contributeurs

COORDINATION SCIENTIFIQUE

MARIE CORNU, FABIENNE ORSI, JUDITH ROCHFELD

COMITÉ SCIENTIFIQUE

YANNICK BOSCH

BENJAMIN CORIAT

MARIE CORNU

SÉVERINE DUSOLLIER

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE

FABIENNE ORSI

JUDITH ROCHFELD

OLIVIER WEINSTEIN

JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN

CONTRIBUTEURS DE L'OUVRAGE

A

AUDREY ABOUKRAT, docteur en droit privé comparé, École de droit de la Sorbonne

MOHAMMED ADERGHAL, géographe, E3R, LADLOR, FLSH de l'UM5-Rabat, LMI MediTer, Maroc

GILLES ALLAIRE, directeur de recherches honoraire, INRA, Toulouse

SORAYA AMRANI MEKKI, agrégée des facultés de droit, professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense

CHIARA ANGIOLINI, doctorante, Université Ca' Foscari, Venise

LOUIS ASSIER-ANDRIEU, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École de droit de Sciences Po-Paris

LAURENT AUCLAIR, géographe, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, 13331 Marseille, France, LMI MediTer, Maroc

B

TAMATOÀ BAMBRIDGE, directeur de recherche au CNRS, Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE), USR3278, EPHE-CNRS-UPVD

MICHELA BARBOT, chargée de recherches au CNRS, UMR 8533 IDHES, ENS Paris-Saclay

OLIVIER BARRIERE, juriste de l'environnement et anthropologue du droit, chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR ESPACE-DEV

JEAN BART, Historien du droit

MICHEL BAUWENS, P2P Foundation

MICHEL BELLET, UMR GATE L-SE, ANR Saint-Simonisme 18-21

FLORENCE BELLIVIER, professeur de droit privé, Université Paris-Nanterre

FRANÇOISE BENHAMOU, professeur des Universités, membre de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)

FABIANA BETTINI, chercheuse postdoctorale, École de droit de Sciences Po

NICOLAS BINCTIN, professeur de droit privé, Université de Poitiers, co-directeur du Master 2 Droit de la recherche et valorisation de l'innovation

XAVIER BIOY, professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole, Institut Maurice Hauriou

JANET BLAKE, Associate Professor of Law, Shahid Beheshti University (Téhéran)

THOMAS BOCCON-GIBOD, docteur en philosophie, chercheur associé à l'UMR PACTE (Grenoble)

ROMAIN BOFFA, professeur de droit privé, Université Paris-Est Créteil

BRUNO BOIDIN, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (UMR 8019), Université de Lille

DAVID BOLLIER, auteur, activiste et blogueur, cofondateur de Commons Strategies Group

YANNICK BOSCH, maître de conférences en histoire moderne, Université de Rouen Normandie - GRHis

PIERRE-ÉTIENNE BOUILLOT, maître de conférences en alimentation et droit de l'alimentation, AgroParisTech

DANIELLE BOURCIER, directrice de recherche au CNRS, UMR CERSA

VINCENT BOURDEAU, enseignant-chercheur en philosophie à l'Université de Bourgogne Franche-Comté (Besançon) (EA 2274, Logiques de l'agir)

ARNAUD BRENNETOT, maître de conférences en géographie, Université de Rouen, UMR CNRS 6266

MICHEL BRIAND, élu à Brest (1995-2014), membre du Conseil national du numérique (2013-2016)

SÉBASTIEN BROCA, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 8, CEMTI

EDUARDO S. BRONDIZIO, professeur, Indiana University, Bloomington (USA)

SYLVAIN BULLE, maître de conférences en sociologie (HDR), membre du Laboratoire Théories du politique (LabTop), composante du CRESPPA (UMR 7217, CNRS/Paris 8/Paris-Ouest)

C

ELISABETTA CANGELOSI, chercheuse indépendante, chargée de cours à Sciences Po

BRUNO CARBALLA SMICHOWSKI, doctorant en économie, CEPN, Université Paris 13- Sorbonne Paris Cité

STÉPHANIE CARRE, maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, CEPI

MAURICE CASSIER, directeur de recherches CNRS, CERMES3

CÉLINE CASTETS-RENARD, professeur de droit privé, Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'Institut Universitaire de France

JEAN CATTAN, docteur en droit

AURORE CHAIGNEAU, professeur de droit privé, Université de Paris-Nanterre

CAROLINE CHAMARD-HEIM, professeur de droit public, Université Jean Moulin-Lyon III, Équipe de droit public de Lyon

MARIE-ALICE CHARDEAUX, maître de conférences en droit, Université Paris-Est Créteil

JIHANE CHEDOUKI, chercheur associé, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP, UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Nanterre, CNRS)

MÉLANIE CLEMENT-FONTAINE, maître de conférences HDR en droit privé, Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, laboratoire de Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE)

FRANÇOIS COLLART DUTILLEUL, professeur émérite de droit privé, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France

DENIS COLLIN, professeur de philosophie

CYNTHIA COLMELLERE, IDHES, ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec

JACQUES COMMAILLE, professeur émérite des universités de l'École normale supérieure de Cachan,

chercheur à l'Institut des Sciences sociales du Politique
BENJAMIN CORIAT, professeur, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité

FRANCK CORMERAIS, professeur à l'Université Bordeaux-Montaigne, responsable de l'Équipe de recherche E3D (Études digitales : des données aux dispositifs)

MARIE CORNU, directrice de recherches CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)

CLÉMENT COSTE, docteur en sciences économiques, chercheur associé au laboratoire Triangle UMR 5206

PIERRE COUTURIER, maître de conférences, Université Blaise Pascal, Université Clermont Auvergne

PIERRE CRETOIS, docteur en philosophie, chercheur associé au Sophiapol (EA 3932 Paris 10)

LAURENT CURELLY, maître de conférences en Études anglophones, Université de Haute-Alsace – Mulhouse

D

ANNE DANIS-FATOME, maître de conférences-HDR, Université Paris-Nanterre

FRÉDÉRIC DANOS, professeur de droit privé, Université François-Rabelais de Tours

PIERRE DARDOT, philosophe, chercheur au laboratoire Sophiapol, Université Paris-Nanterre

NOÉMIE DE GRENIER, co-directrice générale associée de Coopaname, membre de La Manufacture coopérative

TOM DEDEURWAERDERE, professeur de théorie de la gouvernance et de philosophie des sciences, Centre de philosophie du droit, Université catholique de Louvain

HERVÉ DEFALVARD, économiste, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Érudite et chaire ESS-UPEM

MERYEM DEFFAIRI, maître de conférences en droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II)

AUDE DENIZOT, professeur de droit privé, Université du Maine-Le Mans

MAÏA DEREVA, P2P Foundation

WILLIAM DROSS, professeur de droit privé, Université Jean Moulin-Lyon III

MYRIAM-ISABELLE DUCROCQ, maître de conférences, Université Paris-Nanterre

MÉLANIE DULONG DE ROSNAY, chargée de recherche au CNRS, Institut des sciences de la communication du CNRS/Paris-Sorbonne/UPMC

MARIE DUPONCHELLE, avocate, docteur en droit,

Département de droit de l'immatériel – Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

SÉVERINE DUSOLLIER, professeure de droit, Sciences Po-Paris

E

YAËLL EMERICH, professeur de droit privé, Faculté de droit, Université McGill

F

CYRILLE FERRATON, maître de conférences HDR, ARTDev (UMR 5281)

MAÏTÉ FERRET, chargée de recherches au CNRS, Dynamiques du droit (UMR 5815, CNRS, Université de Montpellier)

DANIELA FESTA, juriste et géographe, post-doc, ERC Inclusive, Sciences Po-Paris

NORBERT FOULQUIER, professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT

MANLIO FRIGO, professeur ordinaire de droit international à l'Université de Milan

CHRISTINE FRISON, chercheuse post-doctorante au sein du groupe de recherche « Government & Law » à la Faculté de droit de l'Université d'Anvers, Belgique

LUDOVIC FROBERT, directeur de recherche au CNRS, USR 3129 (Maison française d'Oxford), Triangle (UMR no 5206, École normale supérieure lettres et sciences humaines, Lyon)

JÉRÔME FROMAGEAU, historien de droit, chercheur associé à l'ISP

G

HERVÉ DE GAUDEMAR, professeur de droit public, Université Jean Moulin-Lyon III

PHILIPPE GAUDRAT, professeur à l'Université de Poitiers, directeur du CECOJI UP

FLORENCE GAUTHIER, maître de conférences HDR honoraire, Université Paris-Diderot

LOÏC GERONNEZ, IDEA Consult

FABIEN GIRARD, UGA, MFO

CHRISTINE GODT, Prof. Dr., Carl von Ossietzky Universität Oldenburg, professeur de droit économique européen et international, Droit Civil, Hanse Law School

XAVIER GREFFE, professeur émérite à l'Université Panthéon-Sorbonne, Centre d'économie de la Sorbonne

BENOÎT GRIMONPREZ, professeur à l'Université de

Bourgogne

PAOLO GROSSI, historien de droit italien, président à la Cour constitutionnelle italienne depuis 2016 (juge depuis 2009)

PASCAL GROUIEZ, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris-Diderot, UMR LADYSS

VÉRONIQUE GUEVREMONT, professeure, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

CAROLINE GUIBET LAFAYE, directrice de recherche, CNRS

SAMUEL GUICHETEAU, docteur en histoire moderne, agrégé d'histoire, Université de Nantes, CRHIA

H

JEAN-LOUIS HALPERIN, professeur à l'École normale supérieure

JEAN-MARIE HARRIBEY, professeur agrégé de sciences économiques et sociales, maître de conférences à l'Université Montesquieu – Bordeaux 4

SILKE HELFRICH, auteure et activiste, cofondatrice de Commons Strategies Group (avec Michel Bauwens et David Bollier)

MARIE-ANGÈLE HERMITTE, directrice de recherche au CNRS

I

ALICE INGOLD, maître de conférences, École des hautes études en sciences sociales

J

NICOLAS JULLIEN, maître de conférences (HDR) en économie, laboratoire LEGO, IMT Atlantique

K

RAINER MARIA KIESOW, professeur de droit, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris

GAËLLE KRIKORIAN, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux. Sciences sociales, politique, santé (UMR 8156 CNRS – U997 Inserm – EHESS – Université Paris 13)

KAROLINA KUPRECHT, docteur en droit, LL.M., avocate, Erlenbach, Suisse

L

STÉPHANIE LACOUR, directrice de recherche au CNRS, ISP, ENS Cachan, CNRS, Université Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre

THOMAS LAMARCHE, professeur des Universités, Université Paris Diderot UMR LADYSS

GÉRAUD DE LASSUS ST-GENIES, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval, directeur adjoint de la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie

MARIE LAURICELLA, doctorante, École normale supérieure de Lyon-Università degli studi di Torino, Laboratoire Triangle UMR 5206

CHRISTIAN LAVAL, professeur de sociologie, Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, laboratoire Sophiapo

CATHERINE LE BRIS, chargée de recherche au CNRS, UMR de droit comparé de Paris, CNRS-Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

HERVÉ LE CROSNIER, maître de conférences, Université de Caen-Normandie

VINCENT LE ROUZIC, président de l'association Community Land Trust France, doctorant au laboratoire Géographie-Cités, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

ÉTIENNE LE ROY, anthropologue du droit, professeur émérite, Université Paris 1

SYLVAIN LEMEILLEUR, chargée de recherche, CIRAD, UMR MOISA, Montpellier

JEAN-MICHEL LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, membre de la COMUE Paris Sciences et Lettres

STÉPHANIE LEYRONAS, chargée de recherche, Agence française de développement, Paris, France

ISABELLE LIOTARD, maître de conférences en économie, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité.

FABIEN LOCHER, historien, Centre de recherches historiques (CNRS-EHESS)

BERTRAM LOMFELD, professeur Dr. de droit privé et de théorie du droit, Freie Universität Berlin

ALBERTO LUCARELLI, professeur de droit constitutionnel, Université de Naples, Federico II, professeur invité à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

ADRIEN LUTZ, UMR GATE L-SE, ANR Saint-Simonisme 18-21

M

ANTOINETTE MAGET DOMINICE, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)

ALBERTO MAGNAGHI, professeur émérite de planification du territoire, Université de Florence, président de la société des territorialistes (www.societadeiterrorialisti.it)

CHRISTIAN MAHIEU, chargé de recherche CNRS au LEM-CNRS, Université de Lille

BLANDINE MALLET-BRICOUT, professeur de droit privé à l'Université de Lyon (Jean Moulin-Lyon III), Équipe de recherche Louis Josserand

NATHALIE MALLET-POUJOL, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'ERCIM, UMR 5815- Université de Montpellier

PIERRE-ANDRÉ MANGOLTE, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité, CEPN-CNRS

MARIA ROSARIA MARELLA, professeur de droit à l'université de Pérouse

THOMAS MARGONI, Senior Lecturer, Université de Glasgow

GILLES J. MARTIN, professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG

FRÉDÉRIC MARTY, chargé de recherche à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG

LUC MBOUMBA, co-directeur général associé de Coopaname, membre de La Manufacture coopérative

MUSTAPHA MEKKI, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité, directeur de l'IRDA

SUNIMAL MENDIS, chercheuse à l'École de droit de Sciences Po (Paris)

SILVÈRE MERCIER, bibliothécaire et médiateur numérique des savoirs, co-fondateur du collectif SavoirsCom1 – Politiques des communs de la connaissance

LOUISE MERZEAU, professeure en sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Nanterre, Dicen-IDF

ISABELLE MICHALLET, maître de conférences HDR, Université Jean Moulin-Lyon III, CNRS, UMR 5600 Environnement Ville Société, Institut de droit de l'environnement

NICCOLÒ MIGNEMI, membre de l'École française de Rome (section Époques moderne et contemporaine)

CHRISTOPHE MIQUEU, maître de conférences en philosophie politique, Espe d'Aquitaine – Université de Bordeaux – Laboratoire SPH

DIEGO MIRALLES BUIL, doctorant en géographie, Université de Lyon, CNRS, Université Lumière-Lyon 2, EVS, UMR 5600

DELPHINE MISONNE, chercheur qualifiée au FNRS,

Université Saint-Louis, Bruxelles, CEDRE

ISABELLE MOINE-DUPOIS, maître de conférences, Université de Bourgogne Franche-Comté, Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (UMR 6295)

DANIELA MONE, maître de conférences en droit administratif, Seconde Université de Naples

MICHAEL MONTEROSSİ, doctorant, Université Ca' Foscari, Venise

N

PAOLO NAPOLI, directeur d'études à l'EHESS

VINCENT NEGRI, chercheur au CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique, UMR 7220 (ENS Paris-Saclay, Université Paris-Ouest Nanterre, CNRS)

LAURENT NEYRET, professeur de droit privé, Université Versailles – Paris-Saclay

CHRISTINE NOUVILLE, directrice de recherches au CNRS, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne, UMR 8103

SYLVIO NORMAND, professeur de droit civil et d'histoire du droit, faculté de droit, Université Laval (Québec)

O

EVA INÉS OBERGFELL, vice-présidente, professeur de droit civil, de propriété industrielle et de droit d'auteur, de droit international privé et de droit comparé, co-directrice exécutive de l'Institut de Recherche Josef Kohler sur les droits de propriété intellectuelle, Humboldt-Universität zu Berlin

FABIENNE ORSI, économiste, chargée de recherche, Institut de recherche pour le développement, Laboratoire Population-Environnement-Développement, IRD/Aix-Marseille Université

MARC ORTOLANI, professeur de droit, Faculté de droit et science politique, Université Nice Sophia Antipolis

FRANÇOIS OST, juriste et philosophe du droit, Université Saint-Louis, Bruxelles

PEPITA OULD AHMED, chercheure à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire CESSMA, Université Paris-Diderot

P

BÉATRICE PARANCE, professeur de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, co-directrice du Centre de recherche en droit privé et droit de la santé

JULIEN PENIN, professeur en sciences économiques, Université de Strasbourg, Faculté des sciences économiques et de gestion, BETA (Bureau d'économie théorique et appliquée)

MARC PENIN, docteur en économie, maître de conférences honoraire à l'Université Montpellier 1
Roland PEREZ, professeur émérite, Université de Montpellier

THOMAS PERROUD, professeur de droit public à l'Université de Panthéon-Assas (Paris II)

FRANCESCA PETRELLA, maître de conférences, Aix-Marseille Université, LEST-CNRS UMR 7317

VALÉRIE PEUGEOT, prospectiviste au sein du Département de sciences sociales à Orange Labs, Association Vecam

LAURENT PFISTER, professeur d'histoire du droit, Université Panthéon-Assas (Paris II), Institut d'histoire du droit

SÉBASTIEN PLOCINICZAK, maître de conférences en sciences économiques, Université de Valenciennes, chercheur associé à l'Université de Paris 13-Sorbonne Paris Cité

SERGE PROULX, professeur, Université du Québec à Montréal, professeur associé à Télécom ParisTech

PABLO RAUZY, maître de conférences en informatique, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, LIASD

R

VALÉRIE REVEST, maître de conférences en sciences économiques, Université Lumière-Lyon 2

AGNÈS ROBIN, maître de conférences HDR, membre de l'Équipe de recherche Créations IMmatérielles (ERICIM – UMR 5815 « Dynamiques du Droit »), Université de Montpellier

JUDITH ROCHFELD, professeur de droit privé, École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

FRÉDÉRIC ROLIN, professeur de droit public, Université Paris-Saclay

BRUNO ROMAGNY, économiste, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, LMI MediTer, Maroc

STÉPHANIE ROZA, chargée de recherches en philosophie politique au CNRS, laboratoire IRCL (Montpellier III)

THIERRY RUF, géographe, chercheur, Institut de recherche pour le développement (IRD), LMI MediTer, Maroc

S

THOMAS SAINT-AUBIN, co-fondateur d'« Open Law, le droit ouvert », juriste, chercheur et entrepreneur Seraphin.legal

JACQUES DE SAINT VICTOR, professeur d'histoire du droit à Paris 13 et au CNAM, Université de Rome III

GÉRALDINE SALORD, docteur en droit, avocate

JULIA SCHMITZ, maître de conférences en droit public, Université Toulouse Capitole, Institut Maurice Hauriou

RÉMI SCHWEIZER, chercheur et enseignant post-doctorant, Institut d'études politiques, historiques et internationales (IEPH), Université de Lausanne, Natural Resource Policy Group (NARP), École polytechnique fédérale de Zürich

JEAN-MICHEL SERVET, professeur d'études du développement à l'Institut des hautes études internationales et du développement (Genève)

BERNARD STIEGLER, philosophe, professeur à l'Université de Nanjing, Fellow du Cogut Center for the Humanities, Brown University, professeur associé à l'université de Compiègne

FRÉDÉRIC SULTAN, militant, VECAM, Remix the commons

T

FANNY TARLET, maître de conférences en droit public, École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT

ÉLISABETH TEMPIER, rédactrice et chargée d'études pour l'association L'Encre de Mer

ÉMILIE TERRIER, doctorante Université de Poitiers, CECOJI

FRÉDÉRIC THOMAS, chargé de recherche, Institut de recherche pour le développement, UMR 208, Patri-moines locaux, Ird-Mnhn

V

HÉLÈNE VANDENBILCKE, co-directrice générale associée de Coopaname, responsable des affaires sociales

SARAH VANUXEM, maître de conférences en droit privé à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG

BRUNO VENTELOU, directeur de recherche CNRS, Aix-Marseille Sciences Économiques, Université Aix-Marseille

NADINE VIVIER, professeur émérite d'histoire contemporaine, université du Maine

W

NOÉ WAGENER, maître de conférences en droit public, Université Paris-Est Créteil

OLIVIER WEINSTEIN, professeur émérite en sciences économiques, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité

DAN WIELSCH, professeur en droit privé et de théorie du droit, Université de Cologne

X

MIKHAIL XIFARAS, professeur de droit public à l'École de droit de Sciences Po-Paris

Y

PHILIPPE YOLKA, professeur de droit public, Université Grenoble-Alpes (CRJ, EA 1965)

Z

ALEXANDRE ZABALZA, maître de conférences en philosophie du droit, Université de Bordeaux

ESTHER VAN ZIMMEREN, enseignante et chargée de recherche en droit de la propriété intellectuelle, directeur du groupe de recherche « Government & Law » à l'Université d'Anvers, Belgique

JEAN-BENOÎT ZIMMERMANN, directeur de recherche CNRS – GREQAM (Aix-Marseille Université, CNRS et EHESS)

THÉO ZIMMERMANN, doctorant en informatique, Université Paris-Diderot

TRADUCTEURS

CLÉA HANCE, doctorante en droit, Université Paris-Saclay

GIOVANNI LANDI

ANTOINETTE MAGET DOMINICE, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)

EDOARDO STOPPIONI

DANIÈLE TORT

Dictionnaire des biens communs

Que sont les « communs », les « biens communs », les « patrimoines communs », les « choses communes » ? Ces notions sont fortement mobilisées aujourd'hui dans nombre de disciplines des sciences sociales et actions de citoyens. Leur poussée traduit une évolution des pratiques sociales : sous la pression de la crise écologique et de la transformation numérique notamment, les biens seraient davantage mis en partage. Logiciel libre, encyclopédie et habitat participatif, vélos ou voitures en usage successif, entreprise qui serait le « bien commun » de toutes les parties prenantes : les notions des communs intéressent les domaines de la culture, de la protection de l'environnement, de l'urbanisme, de la santé, de l'innovation, du travail, etc. La mobilisation est intense car elles autorisent à penser le changement social sur la base d'un réinvestissement du collectif, des communautés, de l'usage et du partage. Elles permettent de proposer des réinterprétations des valeurs fondatrices des sociétés contemporaines tels le rôle de l'État, de la propriété et des formes d'expression de la démocratie. Elles appellent à la fois une réflexion théorique, un débat politique et se concrétisent dans des expériences citoyennes. Ce dictionnaire, à mi-chemin entre le vocabulaire et l'encyclopédie, se veut un outil de compréhension de l'ensemble de ces phénomènes.

Marie Cornu

Marie Cornu est directrice de recherches au CNRS à l'Institut des Sciences sociales du Politique (ISP, ENS Paris Saclay, université Paris-Nanterre, CNRS).

Fabienne Orsi

Fabienne Orsi est économiste, chercheuse à l'Institut de Recherche pour le Développement au sein du Laboratoire Population Environnement Développement (LPED, Aix-Marseille Université).

Judith Rochfeld

Judith Rochfeld est professeure de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne, université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS).

PARUTION LE 23 AOÛT 2017

Dictionnaire des biens communs

sous la direction de
Marie Cornu
Fabienne Orsi
Judith Rochfeld

QUADRIGE



1 248 pages • 39 € • Format : 145 x 200 mm
ISBN : 978-2-13-065411-7

Suivez notre actualité

[www.puf.com]



puf